

## Les ateliers de la protection de l'enfance

### Synthèse de l'atelier : Les liens d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE

Vendredi 5 avril 2024

#### Les ateliers de la protection de l'enfance

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance organise, depuis 2021, des ateliers thématiques autour de sujets qui questionnent et intéressent les professionnels de la protection de l'enfance du territoire. L'objectif de ces ateliers est d'alimenter les réflexions et pratiques des acteurs en leur proposant des interventions qui croisent les regards de chercheurs et de professionnels de terrain, puis des temps d'échange et de débat.

#### Pourquoi un atelier sur les liens d'attachement et le capital social ?

La loi de protection de l'enfance du 7 février 2022 met l'accent sur l'entourage des enfants protégés, en portant l'ambition de mobiliser et préserver les liens ressources de ces enfants mais aussi de développer de nouveaux liens soutenant. L'objectif de ce soutien social, qu'il soit familial ou autre est de stabiliser les parcours des enfants protégés mais aussi de les accompagner au mieux vers l'autonomie.

#### L'invitée et ses travaux

**Aude Kerivel** est docteure en sociologie et directrice du Laboratoire d'évaluation des politiques publiques. Elle conduit des recherches-actions et des évaluations de politiques publiques sur les inégalités, les discriminations, les violences et la protection de l'enfance. Elle a notamment mené des recherches-actions avec Action Enfance et avec le département de l'Ain autour de la question des liens d'attachement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

## Les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE

### *L'isolement social : un facteur de précarité à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance*

Ces recherches-actions<sup>1</sup> concernant les liens à l'entourage des enfants confiés, sont d'abord issues des **constats de la recherche sur le devenir des jeunes sortants de l'ASE**. Plusieurs études menées dans les années 2000 ont ainsi souligné les difficultés rencontrées par ces jeunes à la sortie de l'ASE en matière **d'accès au logement**<sup>2</sup> ou encore aux **diplômes ou à l'emploi**. Ces travaux de recherche mettent en lumière **l'injonction paradoxale à laquelle sont soumis les jeunes sortant de l'ASE, à qui il est demandé une autonomie précoce** (à 21 ans alors que l'âge moyen de départ du domicile familial en France est aujourd'hui de 23,6 ans), **malgré un isolement important au moment de la fin du placement** et un fort impact de ce défaut de capital social sur leur insertion sociale et professionnelle<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Menées avec les co-chercheur.euse.s : Cyril Dheilly, Patrick Dubéchet, Anne Jacquelin, Samuel James, Chloé Michaud, Lucile Ottolini, Volha Vysotskaya

<sup>2</sup> Fréchon, I., Marpsat, M., *Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement*, Economie et Statistique, 2016,

<sup>3</sup> Muniglia, V., Rothé, C., *Parcours de marginalisation de jeunes en ruptures chroniques : l'importance des autrui significatifs dans le recours à l'aide sociale*, revue française des affaires sociales, 2013, pp76-95

Les travaux de recherche rétrospectifs sur le parcours de jeunes ayant été confiés ont aussi pu mettre en évidence que la **continuité des liens**, permise par un placement long dans un lieu unique, des supports pédagogiques, des relations stables, des expériences de vie communes avec les professionnel.le.s, mais aussi des pairs, était déterminante dans leur parcours et leur stabilité à l'âge adulte. Ainsi, les jeunes qui s'en « sortent le mieux » (en bonne santé, avec un emploi, une famille avec des enfants non placés) ont généralement été placés avec leurs fratries, ont des copains importants, des petits copains et une forte intégration à leur belle-famille. A l'inverse, l'isolement de nombreux jeunes au moment de la sortie de l'ASE se manifeste par un **fort sentiment de solitude en quittant un mode de vie collectif** et par le **constat de n'avoir personne sur qui compter**.

Ces constats sur l'isolement des enfants confiés s'inscrivent dans un contexte plus général de changement de paradigme de la protection de l'enfance, qui s'est d'abord construite dans une logique de substitution aux parents, puis de protection de l'enfant contre ses parents dangereux, avant de se situer davantage aujourd'hui dans une logique visant à soigner les liens défectueux entre parents et enfants<sup>4</sup>. La loi du 5 mars 2007<sup>5</sup> impose ainsi de **ne pas rompre les liens avec les parents** lorsque le juge le permet. Néanmoins, le maintien de ces liens peut être **rendu difficile par la distance entre lieu de placement et lieu de résidence des parents ainsi que par le coût des déplacements** pour des familles majoritairement pauvres<sup>6</sup>. Ainsi pour 30% des anciens placés, les contacts avec les parents se sont espacés, et pour 24 % d'entre eux, ils se sont effacés pendant la période de placement<sup>7</sup> De plus, le principe de non séparation des fratries inscrit dans la loi<sup>8</sup> reste complexe à appliquer.

Ces constats viennent aussi questionner la notion, aujourd'hui très discutée, de « **distance professionnelle** », qui porte la croyance selon laquelle les professionnel.le.s ne devraient pas s'attacher aux enfants et que les changements de lieux de placement devraient impliquer une rupture des liens entre professionnel.le.s et enfants.

### *La recherche-action : un cadre théorique et une méthode spécifiques*

La recherche-action a ainsi été construite à partir de ces constats, autour de l'hypothèse que les liens maintenus et construits pendant le placement peuvent évoluer en un **réseau durable de relations constituant des ressources sociales** pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces relations forment alors un **capital social**<sup>9</sup> (au sens de Bourdieu) **mobilisable dans tous les aspects de la vie adulte** comme la recherche d'emploi, de logement mais aussi de liens pour échanger en cas de difficultés. Pour que les jeunes confiés puissent être dotés d'un capital social soutenant, cet aspect doit être travaillé en amont de la majorité, tout au long de la vie de l'enfant et de son placement.

La recherche-action ainsi vise **l'ensemble des enfants et jeunes confiés** et s'attache à développer ou maintenir les liens d'attachement avec les pairs ou des adultes, devenant des « autrui significatifs ». Le **concept des liens sociaux d'attachement** de Serge Paugam est pertinent pour analyser les situations des plus petits et prendre en compte à la fois les personnes sur qui une personne peut compter, qui la protègent ainsi que les personnes pour lesquelles une personne compte et qui lui renvoient de la reconnaissance. Au-delà des liens familiaux, cette notion permet d'englober l'ensemble des personnes autour des enfants et des jeunes, quels que soit les liens sociaux.

<sup>4</sup> Verdier, P., *Histoire de l'aide sociale à l'enfance et de ses bénéficiaires*, journée d'études de l'ANPASE, 2003

<sup>5</sup> Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

<sup>6</sup> Potin, E., *Du lien dangereux au lien en danger, la place des parents quand leur enfant est placé*, *Recherches familiales*, 2011  
<sup>7</sup> Dubéchet P., Doucet-Dahlgren A.-M., Kerivel A., 2014, Recherche-action, le devenir des enfants placés dans les Villages d'Enfants de la Fondation ACTION ENFANCE, ETSUP, LERFAS, Rapport final

<sup>8</sup> Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (1)

<sup>9</sup> Le capital social désigne « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles d'un agent qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes mais aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. » (Bourdieu, 1980)

### Typologie des liens sociaux selon Paugam (2014)

- **Lien de filiation** : avec les différents membres de sa famille, qui ont une fonction socialisatrice et identitaire (parents, frères et sœurs, famille élargie, lieu de placement dans certains cas)
- **Lien de participation élective** : liens construits selon les affinités, la volonté de s'intégrer dans un groupe, les activités (relations amicales, amoureuses).
- **Lien de participation organique** : liens liés à l'apprentissage d'un rôle social (ex : se sentir intégré à l'école, auprès des enseignants, camarades).
- **Lien de citoyenneté** : liés à l'accès aux droits civils, politiques, sociaux (respect de ses droits, accès à un suivi médical adapté, à une carte d'identité...)

L'objectif d'une recherche-action est de **produire de la connaissance pour la recherche** mais aussi pour **qu'elle soit utile et mobilisable**. Aussi, sa problématique **part des questionnements identifiés sur le terrain par les professionnel.le.s et les jeunes**. Les théories présentées émergent dans un second temps, en tant qu'hypothèses qui pourront être confirmées ou infirmées par l'analyse des acteur.ice.s de terrain. A partir de ces **allers-retours entre la théorie et le terrain**, les intuitions peuvent faire l'objet d'expérimentations et de nouvelles théories peuvent être mobilisées pour éclairer les phénomènes observés ou vécus. L'analyse comparative permet ensuite de « monter en théorie » à partir de sujets souvent inédits rencontrés au cours de la recherche.

Le postulat de ces recherche-action est que les liens sociaux, denses et multiples, développés dès le plus jeune âge sont des ressources pour créer des liens sociaux à l'âge adulte et qu'il faut ainsi accompagner la création et le maintien des liens d'attachement des enfants confiés, dès le plus jeune âge. Ces projets font l'hypothèse que des actions et des schémas organisationnels peuvent **permettre aux professionnel.le.s d'agir sur les liens d'attachement d'aujourd'hui afin d'enrichir le futur capital social des jeunes sortant de l'ASE**. Pour cela la démarche suit 3 étapes :

1. Comprendre **l'expérience des enfants et des jeunes et de ceux qui les entourent, les freins et leviers au développement et au maintien des liens**. 250 entretiens ont été réalisés dans ce cadre avec des enfants et jeunes confiés, des professionnel.le.s et des parents.
2. Expérimenter des **actions, organisations et des conditions de leur mise en œuvre**. 26 fiche-actions ont ainsi été élaboré dans le cadre de groupes de travail, grâce à un budget alloué
3. Évaluer **les effets de ces expériences sur la construction et le maintien des liens** pour formuler des préconisations. 213 questionnaires adultes et 193 questionnaires enfants ont été renseignés dans ce cadre.

#### *Entourage et liens sociaux : les situations hétérogènes des enfants et jeunes enquêté.e.s*

Les entretiens avec les enfants ont été réalisés à l'appui d'un sociogramme permettant d'identifier **les personnes qui comptent et sont importantes** pour elles et eux, en passant par leurs différents lieux de socialisation (le lieu de vie, le quartier, l'école, l'ancien lieu de vie, l'ancienne école, les loisirs et activités, internet, les vacances, la famille). A partir des sociogrammes individuels des 148 enfants et jeunes, une typologie des réseaux de relations sociales peut se dessiner.

- Le type **restreint** (moins de 15 personnes) et **exclusif** (moins de 4 groupes d'appartenance)
  - C'est l'exemple de Charly, adolescent au moment de l'enquête et arrivé depuis 3-4 mois sur son lieu de vie après avoir été en foyer d'urgence et dans 3 familles d'accueil. Il semble très sociable, mais par le sociogramme on perçoit le peu de liens en réalité, hormis ses frères placés ailleurs et son éducateur.

- Le type **dense** (plus de 15 personnes citées) et **exclusif** (moins de 4 groupes d'appartenance)
  - C'est l'exemple de Johane, arrivée récemment dans son lieu d'accueil et qui veut retourner vivre chez son père avec ses frères. Elle cite 6 personnes de sa famille, ainsi que 8 personnes de son école et son petit-ami rencontré en vacances. Elle est perçue comme très indépendant et sachant s'adapter. Cependant, elle ne parle à personne dans le groupe de son lieu de vie car elle veut rentrer chez elle.
- Le type **restreint** (moins de 15 personnes citées) et **pluriel** (plus de 4 groupes d'appartenance)
  - C'est l'exemple de Fatou, mineure non accompagnée très isolée, qui a vécu en foyer d'urgence avant d'arriver au foyer où elle vit depuis 2ans. Elle cite sa meilleure amie rencontrée dans un foyer à son arrivée, une maitresse de maison de son lieu de vie, une professeure dans son ancienne école et une professeure dans sa nouvelle école.
- Le type **dense** (plus de 15 personnes citées) et **pluriel** (plus de 4 groupes d'appartenance)
  - C'est l'exemple de Monia, accueillie dans un village d'enfant depuis qu'elle est bébé et dont la mère habite à proximité avec des droits d'hébergement. Elle cite des liens avec 22 personnes dans sa famille, 12 personnes de son grand groupe d'amies de l'école ainsi que des copines au foot et cite par ailleurs des liens forts avec les professionnel.le.s du foyer et des liens noués en vacances.

Des rencontres ont eu lieu avant et après la crise sanitaire. **Celles et ceux qui avaient de nombreux liens**, comme Monia, n'ont **pas été impactés**. Par contre, pour d'autres **les liens se sont modifiés** comme Charly qui ne mentionne plus son éducateur parmi ses liens ou Johanne qui s'est rapprochée des personnes du foyer mais éloignée des personnes de sa famille et de son école. Cette période particulière permet de mettre en évidence que les **moments de transition**, que peuvent constituer les changements d'école par exemple, sont des étapes qui **fragilisent les liens sociaux d'attachement**.

Les **liens aux autres enfants accueillis sont particuliers**. Les pairs ne sont pas des amis, n'ont pas été choisis mais des liens forts peuvent se nouer dans des événements partagés comme des transferts.

### *L'isolement des enfants et jeunes placés : des facteurs multiples*

Plusieurs facteurs d'isolement ont été identifiés à partir d'un questionnaire complété à la fois par les enfants et par les professionnel.le.s qui les accompagnent.

Le premier facteur est celui du **nombre de lieux de placement**. La majorité des enfants ont connu entre 2 et 4 lieux de placement, mais ce nombre augmente quand on prend en compte la perception des enfants et jeunes, qui au-delà des changements administratifs parlent des changements de groupe ou des changements de bâtiment. Ces **changements de lieux d'accueil signifient également souvent des changements d'école ou de clubs et d'activités et fragilisent les liens sociaux des enfants**.

Le deuxième facteur identifié est celui de la **situation de handicap**. Parmi les 32% d'enfants bénéficiant d'une mesure MDPH on remarque qu'ils et elles ont plus souvent connu des **lieux de placement multiples et sont davantage séparé.e.s de leurs frères et sœurs**. Ces enfants sont également plus souvent identifiés par les professionnel.le.s comme ayant une **santé mentale mauvaise ou médiocre**.

**L'instabilité des liens familiaux** influence également l'isolement des enfants confiés. Les familles des enfants confiés sont souvent isolées. Les travaux de Serge Paugam montrent que les familles de milieux populaires rompent plus fréquemment les liens avec leurs familles que celles des classes aisées. Les séparations peuvent être dues à des conflits, des migrations mais aussi au placement des enfants. Certains parents rencontrés déclarent n'avoir **que l'équipe de la MECS sur qui compter**. Dans ce

contexte et au sein d'un système de protection de l'enfance qui historiquement les mobilise peu, **les liens des enfants à leur famille élargie** (grand-parents, oncles et tantes, cousin.e.s) **sont très variables**, alors qu'ils peuvent être de véritables soutiens. Les liens à la famille élargie sont principalement maintenus grâce aux droits de visites et d'hébergements des parents, quand ils et elles maintiennent des liens avec la famille élargie. Aussi, **ces liens sont à construire par les adultes, les enfants n'en font pas la demande car ils ne savent pas que cela est possible**. On peut notamment citer l'exemple d'un jeune rencontré qui ne comprenait pas pourquoi son oncle n'avait pas demandé à le voir et ne savait pas comment en faire la demande lui-même au juge. L'entourage élargi ne peut alors être repéré. Il faut rappeler que tous les liens d'attachement sont fruits de socialisations et que **les liens familiaux ne sont pas innés mais se construisent**. Cela est valable également pour les liens dans la fratrie car la moitié des enfants rencontrés et qui ont des frères et sœurs ne vivent pas dans le même lieu. Des temps dédiés aux liens de fratries sont proposés mais ils sont souvent limités et ont lieu dans des espaces peu agréables. En outre, ces temps sont parfois interrompus dès que les enfants sont en conflit ou ne réclament plus à voir leur fratrie et des décisions rapides de séparations peuvent être prises et s'installer. Pourtant, **les liens entre frères et sœurs sont aussi le résultat d'une construction, plus difficile quand on ne passe pas, ou très peu, de temps ensemble**.

*Qu'est-ce qui est mis en place pour les MNA ?*

Le parrainage est historiquement mobilisé pour les MNA. L'entrée en lien est plus claire pour ces jeunes qui n'ont pas d'entourage familial sur le territoire et les liens sont souvent créés autour de points communs.

Pour les MNA, le sujet de la communauté religieuse est aussi un vrai atout il reste peu abordé dans les institutions et peut effrayer.

Un autre facteur d'isolement des enfants est lié aux **changements de professionnel.le.s**. En effet, la **moitié des enfants interrogés citent uniquement des professionnel.le.s comme adultes sur lesquels ils peuvent compter**. Cependant, les éducateur.ice.s sont de moins en moins cités, en raison d'un turnover important. Cela **reste difficile pour les enfants de voir les professionnel.le.s partir ou ne pas rester**. A titre d'exemple, certains enfants expliquent ne plus prendre le temps d'apprendre le prénom des éducateur.ice.s en interim. La question du **maintien des liens avec les professionnel.le.s de l'ancien lieu d'accueil reste un enjeu important**. En effet, l'idée qu'il ne faut pas garder de lien, notamment avec les assistant.e.s familial.e.s est très ancrée dans certains services et peut être une source de souffrance pour les professionnel.le.s comme pour les enfants. Les professionnel.le.s doivent ainsi être **autorisés à maintenir ce lien et bénéficier d'un cadre qui le permet** (ex : organisation de fêtes ou temps institués le mercredi ou le week-end ouverts aux ancien.ne.s, visites...).

Enfin, la **faible porosité entre l'intérieur et l'extérieur dans les lieux de placement** renforce également l'isolement des enfants confiés. Certains enfants rencontrés ne citent parmi les personnes qui comptent que des professionnel.le.s et ne sont alors que dans des relations institutionnelles. Les liens doivent être construits et il faut aller vers l'extérieur pour permettre des relations **en dehors de ce cadre**. En effet, les enfants confiés invitent peu d'amis chez eux et ne sont pas invités en retour, ils ne vont pas au centre de loisirs, vont peu à la cantine, etc. **Sans passer de temps avec leurs amis en dehors de l'école, ils ne peuvent pas vraiment se connaître et s'appuyer sur ces derniers**. Au contraire, on constate **des effets très positifs pour des enfants et jeunes qui ont réussi à nouer des liens d'amitié forts** avec

*Les enfants ont-ils le droit d'inviter des ami.e.s dans une MECS ? Quelles sont les limites que les enfants se mettent aussi à eux-mêmes ?*

Certains enfants peuvent avoir honte de leur situation, mais ils ne sont pas si nombreux. Souvent les enfants ne demandent pas parce qu'ils ne le voient pas et ne savent donc pas que cela est possible. Par ailleurs, il est aussi possible si nécessaire d'organiser par exemple un anniversaire à l'extérieur, au cinéma ou dans un parc.

leurs pairs et qui citent plus de copains. On peut notamment citer l'exemple d'un jeune qui a été hébergé et aidé à trouver un stage par les parents d'un ami. Les professionnel.le.s doivent accompagner les enfants les plus jeunes pour développer ces liens avec l'extérieur, notamment grâce à l'inscription dans des **activités extra-scolaires**.

### *Les enseignements de la recherche-action : la possibilité d'agir sur les liens*

A partir de ce diagnostic, des **fiches-action ont été construites** avec les professionnel.le.s impliqués dans la démarche, puis expérimentées et leurs effets évalués. Il peut s'agir de **pratiques nouvelles comme de pratiques informelles**, non généralisés. **Au bout d'un an, les effets observables sont encore faibles mais existent**. On voit par exemple que les enfants s'étant inscrits dans des activités extrascolaires ou ayant fêté leur anniversaire citent de **nouveaux amis**. Les professionnel.le.s observent également **que les enfants sont plus ouverts et épanouis**. L'une des fiches actions était consacrée au fait de garder contact et incitait les professionnel.le.s à **accompagner les enfants dans l'apprentissage des codes de l'amitié**, en envoyant des cartes, en organisant des temps pour se voir. Ce maintien de lien avec les proches, qui passe également par les réseaux sociaux, permet aux enfants et jeunes de citer plus de personnes dans leur entourage. Les enfants ayant un parrain ou une marraine les nomment également (ainsi que leurs familles) comme des adultes sur qui compter et les associent souvent à des espaces de loisirs et de vacances.

Les cause de placement sont caractérisées par la coexistence et l'intrication de problèmes multiples et le **défaut de capital social et l'isolement peuvent amplifier les risques de grande pauvreté et les conséquences de troubles psychiques à l'origine du placement**. Il est ainsi nécessaire de **faire du sujet des liens d'attachement et du capital social une priorité** de l'accompagnement des mineur.e.s confiés et les recherche-action menées montrent que des actions sont possibles pour **permettre de créer de nouveaux liens avec des autrui significatifs**. Un défi **reste à relever pour les enfants en situation de handicap**, qui constituent plus d'un quart des enfants confiés et qui pour la moitié n'ont passé aucune nuit hors de l'établissement et ne mentionnent aucun adulte « sur qui ils peuvent compter »

*On a essayé de mettre en place des temps de développement des compétences psycho-sociales dans notre structure, qui accueille de nombreux enfants en situation de handicap. Mais cela reste compliqué car le lien d'attachement de ces enfants est inséparable et c'est difficile pour eux de se faire des amis*

Développer des liens d'amitié ce n'est pas inné. Ça passe en effet par l'apprentissage et l'observation.

*Avez-vous pu voir des différences dans les liens créés par les enfants selon leur lieu d'accueil et selon l'âge du placement ?*

En accueil familial c'est assez variable. Certaines famille d'accueil sont très intégrées dans la vie du village et les enfants peuvent être avec des enfants du même âge aux fêtes locales par exemple. Mais d'autres familles d'accueil sont très isolées, notamment en milieu rural. Concernant l'âge de placement, cela dépend surtout de si l'enfant peut rester dans le même lieu et dans la même école. Ainsi certains enfants placés tardivement réussissent à maintenir des liens antérieurs au placement en retrouvant par exemple leur groupe d'amis au moment des droits de visite et d'hébergement.

*Avez-vous pu observer des placements à domicile ?*

Les enfants et parents interrogés ne bénéficiaient pas de mesure à domicile mais parmi les professionnel.le.s une partie avait exercé en service d'intervention à domicile. Les mêmes constats étaient faits sur l'isolement des familles.

## Extraits des fiches-actions du département de l'Ain

### *Concernant les parents, la fratrie et la famille élargie*

- **Construire des temps fratrie privilégiés**, réguliers, de plusieurs heures et dans des lieux propices
- **Organiser des temps famille dans des espaces hors ASE et les week-ends**, pour permettre le maintien du lien et de trouver une place de parent/enfant selon les possibilités de chacun.
- **Améliorer le suivi des relations avec les parents**
- **Utiliser « mon flocon de famille »**, sous la forme d'un arbre généalogique ou d'un sociogramme pour repérer les membres de la famille élargie et accompagner la reprise du contact.
- **Connaitre ses racines, sa culture, sa religion** afin de poursuivre ou non ses pratiques culturelles

### *Concernant les liens avec les professionnel.le.s et les pairs du lieu d'accueil*

- **Inscrire les liens d'attachement et le développement du capital social dans le PPE** tels que la possibilité d'aller dormir chez des amis ou le covoiturage pour le sport.
- Donner la possibilité de **décorer et d'aménager sa chambre**.
- **Créer des albums photos au sein des établissements** à consulter par les enfants présents et anciens et créer des **murs avec des photos et dessins** pour garder une trace de leur passage
- **Donner un cahier de vie / de souvenirs** à chaque enfant qu'il puisse emmener avec lui
- **Permettre et susciter le maintien des liens avec les personnes qui ont pris soin de l'enfant à l'issue d'un placement** (prendre le temps des nouvelles et en autoriser les rencontres)
- **Organiser des fêtes annuelles** du lieu de placement où sont conviés les anciens.
- Mettre en place un **groupe d'échange entre assistantes familiales et juges des enfants** pour que chacun comprenne le travail de l'autre et accompagne au mieux l'enfant autour du jugement.
- Permettre aux professionnel.le.s qui le souhaitent de **devenir parrain ou marraine**

### *Concernant les liens avec les personnes en dehors du lieu de placement et de la famille*

- **Inviter un ami avec son parent sur le lieu de placement**, pour favoriser le lien entre enfants
- **Tisser des liens avec l'école et les parents d'élèves**, pour favoriser les liens entre enfants
- **Fêter son anniversaire et inviter ses amis extérieurs au lieu de placement**
- **Engager les enfants dans des activités sportives, culturelles ou d'éducation populaire**
- **Autoriser les soirées pyjama et les nuits** chez un ou une ami.e
- **Mettre en place des groupes d'échange sur les écrans et réseaux sociaux**
- **Organiser des week-ends et moments extraordinaires** dans des gîtes, des familles d'accueil relais
- **Soutenir et accompagner le maintien des liens d'amitié** (envoyer des cartes postales, inviter...)
- **Développer des partenariats avec les associations sportives, culturelles et d'éducation populaire** du territoire à l'échelle du département, des associations et des MECS.

## En Seine-Saint-Denis : plusieurs projets visant à renforcer et soutenir les liens sociaux des enfants confiés

Le sujet des liens sociaux des enfants protégés a été intégré à la priorité 8 du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2024-2028, à partir des **propositions faites par le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance et par des professionnel.le.s** du secteur.

Les membres du Conseil des jeunes proposent de permettre aux enfants **d'inviter des personnes extérieures, d'autoriser les sorties le soir et le week-end** ou encore **d'organiser des fêtes et des rencontres entre enfants et jeunes de différents foyers**. Pour faciliter la vie sociale et développer les activités, sorties et moments de fête il est prévu de **clarifier ce qui relève de l'engagement de la responsabilité des équipes lors de l'accueil de mineur.e.s extérieur.e.s**, de **faciliter la signature des autorisation parentales** ou encore **d'harmoniser les pratiques en matière de droit à l'image**. L'élaboration en cours d'une charte de la qualité d'accueil en établissements aura aussi pour objectif de **favoriser la vie sociale des enfants au quotidien**, en proposant par exemple **de les inscrire davantage au centre de loisir** ou en facilitant **l'organisation de temps partagés avec leurs amis**.

Le Schéma 2024-2028 a aussi pour ambition de **s'appuyer davantage sur les liens construits par les enfants** en améliorant **l'identification des personnes ressources**, en renforçant **l'accompagnement des rencontres des enfants et jeunes avec leurs familles** et en développant **les conférences familiales**. Les parents consultés pour l'élaboration du Schéma proposent ainsi de **renforcer la fréquence des rencontres des fratries, d'intégrer davantage les grands-parents à l'accompagnement** ou encore de développer **les thérapies familiales**. Le maintien des liens à l'entourage élargi fait aussi partie des propositions du Conseil des jeunes, tout comme l'utilisation de **lieux varié pour les rencontres avec les proches** et **l'adaptation des salles de visites médiatisées**.

Une autre ambition est **d'augmenter l'accueil chez les tiers dignes de confiance** et en **accueil durable et bénévole**, en intégrant la recherche de possibilité d'accueil chez des tiers tout au long du parcours et en améliorant le soutien à ces tiers. Il est également prévu d'accompagner les réflexions et pratiques autour de l'évolution du statut et de l'adoption via la mise en place d'une feuille de route dédiée. Enfin, la création de nouveaux liens sera encouragée par le **développement du parrainage** en renforçant l'information des familles, des professionnel.le.s et des enfants et jeunes à ce sujet, en diversifiant les circuits de mise en place et en renforçant les liens entre professionnel.le.s autour du parrainage.

### Pour aller plus loin :

- [Kerivel, A., Jacquelin, A., Ottolini, L., \*Accompagner le développement des liens sociaux d'attachement : un moyen de donner du pouvoir d'agir aux enfant confiés à l'aide sociale à l'enfance\*, Le pouvoir d'agir en protection de l'enfance, 2024, pp153-192](#)
- [Kerivel, A., \*Être adulte en sortant de structures d'aide sociale à l'enfance, le capital social au cœur de la définition de l'autonomie\*, Vie sociale, 2015, n°12,](#)
- [Kerivel, A., Jacquelin A., Ottolini, L., Michaud, C., \*Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants et jeunes confiés : une recherche-action pour répondre aux besoins des enfants et jeunes du département de l'Ain\*. LEPLI. 2022](#)

### Contacts et outils utiles :

- [Les associations de parrainage en Seine-Saint-Denis](#)
- [Le guide sur l'exercice des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'ASE](#)
- [Le guide de la prévention et de l'accompagnement des fugues en protection de l'enfance](#)
- [Les comptes rendus du Conseil des Jeunes de la protection de l'enfance](#)
- [Le Schéma de prévention et protection de l'enfance 2024-2028](#)